

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par les mots :

« et de lutte contre les avortements forcés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreuses femmes enceintes - et en particulier des jeunes femmes - témoignent des contraintes, chantages et menaces dont elles ont été victimes de la part du père de l'enfant ou de leur famille visant à les forcer à avorter. Aucune mesure n'est cependant prise pour leur venir en aide. Tel est le but de cet amendement.